



Guide sur le stage d'immersion

1. GÉNÉRALITÉS

Objectif

Les expériences pratiques permettent aux jeunes ou aux personnes issues d'autres secteurs de savoir de première main si un apprentissage et une entreprise leur conviennent. Pour l'entreprise formatrice, il s'agit d'une première expérience avec des candidat(e)s potentiel(le)s à un apprentissage.

Durée

Un stage d'immersion dure entre un et cinq jours.

Programme

Les jeunes doivent pouvoir se faire une idée aussi réaliste que possible du métier. Pour cela, il ne s'agit pas de modifier les processus de travail dans l'entreprise pour donner une meilleure image de la profession. Les tâches confiées aux stagiaires doivent être simples, réalisables et sans danger.

Suivi

Un(e) référent(e) s'occupe de la/du stagiaire pendant toute la durée du stage d'immersion. Idéalement, il s'agit de la formatrice/du formateur. Pour certaines tâches, il est aussi possible de faire appel à d'autres collaboratrices ou collaborateurs, p. ex. une personne en cours de formation qui explique aux jeunes les processus de travail dans l'entreprise et qui accompagne l'apprenti(e) potentiel(le) pendant les pauses ou le repas de midi. Informez les jeunes en stage d'immersion sur les règles de sécurité dans l'entreprise et en particulier sur le chantier.

=>Pour organiser votre stage d'immersion, utilisez la check-list figurant en annexe.















Évaluation et entretien final

Les jeunes sont évalués sur :

- l'exécution des travaux qui leur sont confiés
- les compétences sociales et personnelles (serviabilité, comportement et intérêt)
- l'habileté manuelle, la compréhension des tâches demandées (oui/non)

Il conviendrait que plusieurs collaboratrices/collaborateurs dans l'entreprise observent et évaluent les jeunes. Lors d'un entretien final, les jeunes et l'entreprise échangeront sur leurs expériences respectives. Les parents peuvent également être invités à l'entretien. Les étapes suivantes en vue d'une éventuelle relation d'apprentissage pourront être discutées ensemble.

Vous trouverez ici un exemple de test d'aptitude écrit pour les couvreuses et couvreurs. Un test d'aptitude spécial pour les installatrices/installateurs solaires est encore en cours d'élaboration.

Remerciement

Habituellement, les jeunes ne perçoivent pas de salaire pour le stage d'immersion. Au mieux, ils reçoivent toutefois une petite quelque chose en remerciement de la part de l'entreprise en fin de stage. Cela fait plaisir et c'est un signe d'appréciation important qui reste en mémoire.

2. ASPECTS JURIDIQUES

Âge, durée et temps de travail

Conformément à la loi sur le travail, les jeunes en âge scolaire peuvent effectuer un stage d'immersion à partir de 13 ans. L'emploi n'est autorisé que les jours ouvrables et est limité à un maximum de 8 heures par jour entre 6 heures et 18 heures. Si le travail dure plus de cinq heures, une pause d'au moins une demiheure doit être accordée. Au total, la durée du travail hebdomadaire ne doit pas dépasser 40 heures. Une mission ne doit pas durer plus de deux semaines. Les cantons peuvent soumettre l'emploi à autorisation ou imposer une obligation d'annonce aux entreprises. Il est donc judicieux de se renseigner auprès de l'instance cantonale compétente (p. ex. l'inspection du travail) avant de prendre un(e) stagiaire en stage d'immersion.





info@swissolar.ch





+41 91 796 36 10





Assurance-accidents

En vertu de la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA), presque tous les travailleurs sont assurés obligatoirement contre les accidents en Suisse. Cela vaut également pour les jeunes en stage d'immersion. Il va de soi qu'ils doivent tout particulièrement être avertis des dangers d'une part, et surveillés d'autre part. L'entreprise formatrice est tenue d'assurer la sécurité au travail des jeunes en stage d'immersion et de leur fournir l'équipement nécessaire (casque, lunettes de protection, etc.). Pendant le stage d'immersion, les jeunes doivent être informés des dangers auxquels ils peuvent être confrontés pendant la formation et durant l'exercice du métier, afin qu'ils puissent également se faire une idée de cet aspect-là de la profession.

Important : Les apprenti(e)s sont aussi considéré(e)s comme des salarié(e)s (même si elles/s'ils ne perçoivent pas de salaire) et doivent être signalé(e)s à l'assureur de l'employeur en fin d'année (déclaration de salaire, accident).

Assurance responsabilité civile :

Les jeunes qui effectuent un stage d'immersion sont automatiquement couverts par l'assurance responsabilité professionnelle de l'entreprise pour toute la durée du stage d'immersion. Si l'entreprise n'a pas souscrit d'assurance responsabilité civile, elle devra assumer elle-même les dommages causés par les jeunes pendant le stage d'immersion. En règle générale, les jeunes ne peuvent pas être poursuivis pour des dommages en responsabilité civile. Il est recommandé de vérifier l'existence d'une assurance responsabilité-civile privée avant le stage d'immersion (p. ex. responsabilité civile familiale souscrite par les parents). Source : formationprof.ch

Informations complémentaires :

- Informations sur les stages d'immersion
- Programme du stage d'immersion
- Aide-mémoire Le stage d'observation





Agence Suisse romande

+41 91 796 36 10









Check-list

Informations dont les jeunes ont besoin avant le stage d'immersion :

- o Heure d'arrivée et nom de la personne de contact pour le premier jour
- Indiquer à la/au stagiaire comment se rendre à l'entreprise
- Horaires de travail pendant le stage d'immersion
- Programme du stage d'immersion servant d'information et d'outil de préparation
- Tenue de travail Qu'est-ce que l'entreprise met à disposition, que doit fournir la/le stagiaire?
- o Aspects formels tels que assurances, contrat ou indemnisation
- Possibilités de restauration
- o Journal de stage : l'école en impose-t-elle un ou un modèle doit-il être mis à disposition ?

Déroulement du stage d'immersion :

- Accueil
- o Présentation à et de l'équipe
- Présentation du déroulement de la journée et du programme du stage d'immersion
- Transmission des informations sur les consignes de sécurité, p. ex. à l'aide de dépliants de la SUVA.
 - o « Travaux sur les toits ».
 - o 10 étapes pour un apprentissage en toute sécurité (SUVA)
 - o <u>Règles vitales pour les travaux sur ou à proximité d'installations électriques</u> (SUVA, Electrosuisse)
 - o Soulever et porter correctement une charge (SUVA)
- o Remise de l'équipement nécessaire (casque, lunettes de protection, etc.)
- Mise en œuvre du programme d'immersion, entretiens intermédiaires quotidiens
- Présentation de la direction, intégration dans l'entreprise comme p. ex. pauses communes ou entretien de départ personnel
- Entretien final, discussion avec les parents, suite à donner
- Remerciement et prise de congé

Information pour les collaboratrices et collaborateurs dans l'entreprise :

- Nom de la personne et durée du stage d'immersion
- Personnes chargées de l'accueil et de la présentation le premier jour
- Programme du stage d'immersion détaillé jour par jour et personnes responsables
- Prise en charge de la/du stagiaire pendant les pauses et le repas de midi



